

TAXIS

PRINCIPALES TÂCHES

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal
- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- traiter les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- surveiller et corriger les examens topographiques

Six collaborateurs-trice-s, représentant 3.8 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le Service intercommunal des taxis.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Conseil intercommunal

Lors de sa séance du 28 janvier, le Conseil intercommunal a reconduit, pour une durée d'un an, la disposition octroyant au Comité de direction la compétence de prévoir des exceptions aux exigences d'octroi du carnet de conducteur de taxis.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application nécessitera une refonte du règlement intercommunal sur le service des taxis, étant entendu que les VTC seront dorénavant gérés par le Canton.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2019.

Comité de direction

26 concessions ayant été déposées, le Comité de direction a décidé de lancer, le 8 février, un appel d'offres pour 16 concessions individuelles.

Le 1^{er} avril est entrée en vigueur l'obligation d'apposer un signe distinctif permettant l'identification de tout véhicule affecté au transport professionnel de personnes, ainsi que la diminution de 230 à 180 du nombre minimal de concessions délivrées et de 280 à 240 de leur nombre maximal.

La consultation du règlement d'application de la LEAE et les échanges avec le Conseil d'Etat qui ont suivi ont abouti à l'ajout d'une disposition dans ledit règlement précisant la notion d'usage accru du domaine public, ce qui a permis, en décembre, de procéder au renouvellement des autorisations B.

Le Comité de direction a tenu trois séances.

Commission administrative

A l'issue de ses 14 séances, la Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter ou de refuser l'octroi d'une autorisation et de réprimer les infractions au règlement sur le service des taxis (RIT) a rendu 32 décisions allant de la mise en garde au retrait du carnet de conducteur de taxi, de l'autorisation d'exploiter ou de la concession.

Contrôles de police

Les contrôles de police, notamment 11 nocturnes (9 en 2018), se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 95 (159 en 2018). Au total, on dénombre 138 dénonciations dressées (296 en 2018), tous corps de police confondus. La baisse du nombre de rapports de dénonciation s'explique par le fait que les VTC ont pu régulariser leur situation auprès du SIT.

Concessions / Autorisations

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Compagnies	4	4	82	82
Exploitants indépendants	142	146	142	146
Total	146	150	224	228

Suite à un appel d'offres lancé le 8 février pour 16 concessions individuelles, 14 ont été délivrées et 2 sont bloquées dans l'attente du traitement de 3 recours.

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	47	43	49	46
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	50	57	54	59
Total	99	102	106	108

Autorisations – Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Entreprises	5	6	21	29
Exploitants indépendants	3	4	4	5
Total	8	10	25	34

Conducteurs

Au nombre de 679 (2018 : 555), dont 230 détenteurs d'un carnet de conducteur allégé (CCTA), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2018	2019	2018	2019
Conducteurs « réguliers »	392	387	14	11
Conducteurs « auxiliaires »	145*	273**	4	8***
Total	537	660	18	19

*dont 102 CCTA **dont 223 CCTA ***dont 7 CCTA

Au cours de l'année, sur 245 demandes enregistrées (2018 : 128), 190 carnets de conducteur ont été délivrés (2018 : 134) dont 172 CCTA.

Centraux d'appel

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 976'520 courses, soit 542'380 distribuées et 434'140 au vol, contre 1'011'372 en 2018 (-3.44%).

Le nombre de courses effectuées en 2019 par les chauffeurs de Taxiphone est de 86'401, contre 95'030 en 2018 (-9.08%). Le nombre de courses effectuées par les sociétés Uber, Driven et Kapten n'est pas connu.

Stations

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2018).